



**FICHE D'URGENCE
INFIRMERIE
2024-2025**

Photo

Lycée d'Alembert

Nom : Prénom :

Date de naissance : Classe :

Nom et adresse de l'établissement précédent :

Nom et adresse du représentant légal :

En cas d'accident, l'établissement prévient la famille par les moyens les plus rapides.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° de téléphone père : Travail :

N° de téléphone mère : Travail :

N° de téléphone responsable légal Travail :

En cas d'urgence, l'élève / l'étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. L'élève / l'étudiant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel)

Joindre photocopie des vaccins

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) :

L'usage des médicaments sur le temps scolaire doit se faire sous la surveillance de l'infirmière. Le traitement et l'ordonnance justificative doivent se trouver à l'infirmerie.

L'élève mineur ne pourra quitter l'établissement qu'accompagné d'un membre majeur de la famille.

Les aménagements de la scolarité (PAI, GEVASCO, PAP, tiers-temps) s'adressent aux élèves ayant une maladie chronique, un handicap ou un trouble de l'apprentissage.

Signature du responsable :



FICHE D'URGENCE
INFIRMERIE
2024-2025

Lycée d'Alembert

L'élève bénéficiait-il l'an passé :	Conduite à tenir :
<p>- D'un protocole d'accueil personnalisé (PAI)* ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Souhaitez-vous le renouveler ou le mettre en place ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>	<p>Si vous souhaitez renouveler ou mettre en place un PAI, vous devez venir chercher un formulaire vierge de PAI à l'infirmerie, à faire remplir par votre médecin traitant ou spécialiste qui suit votre enfant dès que possible. De cette façon nous pourrons dès son inscription mettre en place le PAI, récupérer médicaments d'urgence et ordonnance.</p>
<p>- D'une reconnaissance MDPH GEVASCO ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Souhaitez-vous la renouveler ou la mettre en place ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>	<p>Si vous souhaitez renouveler ou mettre en place un GEVASCO, veuillez contacter l'enseignant référent de la MDPH en charge de votre enfant, pour l'organisation rapide d'une réunion de suivi d'équipe de suivi scolaire afin de définir les aménagements et modalités de scolarisation de votre enfant.</p>
<p>- D'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP) ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Souhaitez-vous le renouveler ou le mettre en place ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>	<p>Si vous souhaitez renouveler ou mettre en place en PAP, veuillez contacter le professeur principal de votre enfant ou le service médical.</p> <p>Il vous sera demandé un bilan d'orthophonie ou d'ergothérapie, à remettre sous pli confidentiel au médecin.</p>
<p>- D'un tiers temps aux évaluations et aux examens ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Souhaitez-vous le renouveler ou le mettre en place ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p>	<p>Si vous souhaitez renouveler ou mettre en place un tiers temps, veuillez prendre rendez-vous avec le médecin scolaire. Pour bénéficier d'un tiers temps, votre enfant doit avoir un reconnaissance MDPH, un PAI ou un PAP. Contacter le service médical pour la mise en place du tiers temps.</p>